

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 22 mars 2018 dans la salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Tropez,
relative au projet de création d'un nouveau bassin au port de Saint-Tropez.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à l'arrêté municipal N° 593/2018 du 13 mars 2018 de la commune de Saint-Tropez portant désignation des membres temporaires de la GCN, celle-ci s'est réunie dans la salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Tropez, le jeudi 22 mars 2018 pour émettre un avis sur le projet de création d'un nouveau bassin au port de Saint-Tropez.

La commission était composée de :

M. Olivier BODHUIN, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Éric LEFEBVRE, administrateur en chef des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Var, délégué à la mer et au littoral (DDTM - DML 83)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Tony OLLER	Représentant les plaisanciers et usagers du port
M. Laurent BERGON	Représentant les professionnels du nautisme
M. Alex ARMAN	Représentant les chantiers navals
M. Denis ROBERT	Représentant les transports de passagers

Membres temporaires suppléants :

M. Pascal RAGGIO	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Pascal VILLANOVA	Représentant les chantiers navals
M. David BADIN	Représentant les transports de passagers

Assistaient également à la réunion :

Mme Anne LEVEY-MAIRE M. Désiré PAYET M. Jonathan THOLO	DDTM - DML 83
M. Nicolas MAZURIER	Subdivision des Phares et Balises de la DIRM MED
M. Jean-Pierre TUVERI Mme Sylvie SIRI M. Michel PERRAULT	Maire de Saint-Tropez Adjointe au maire de Saint-Tropez Conseiller municipal délégué

M. Henri PREVOST-ALLARD Mme CATINO Mme Laurence DURIEUX-LESCA M. Laurent MOTTIN	Conseiller municipal délégué Directrice générale adjointe des services Directrice exploitation du domaine public Chef du service des affaires maritimes et portuaires
M. Jean-François TOURET	Directeur du port de Saint-Tropez
M. Philippe MERCERY M. Philippe COESPEL	Assistance à maîtrise d'ouvrage ANTEA ICTP CHAUVET

Le président remercie M. Lefebvre et le personnel de la DDTM 83 pour l'organisation de cette réunion, Monsieur le maire de Saint-Tropez pour son accueil et l'ensemble des participants pour leur présence.

Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les représentants des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

Cette réunion a été précédée d'une visite commentée sur site qui a permis de bien présenter le projet à l'ensemble des participants.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

M. Le Maire présente les enjeux et objectifs du projet, et notamment la nécessité d'améliorer la sécurité dans le port en réglant les conflits d'usage dans le vieux bassin. En effet, cohabitent actuellement aussi bien le trafic à passagers régional, les nombreux mouvements de passagers des paquebots, la circulation des yachts, les chantiers navals, la station d'avitaillement, et la présence des touristes sur les quais. Ce projet doit également améliorer les capacités du port en matière d'accueil des touristes. Le résultat des réflexions a conduit au projet de création d'un nouveau bassin pour l'accueil du trafic passager en général, incluant la station d'avitaillement et une aire technique pour les chantiers navals ainsi repositionnés, et le réaménagement du front de mer.

2. PRESENTATION DU PROJET

MM. Mercery et Coespel présentent dans le détail le projet. Celui-ci comprend :

- la construction d'une digue principale dans le prolongement de l'actuelle digue du bassin de plaisance, et d'une contre-digue protégeant des vents d'ouest ;
- le déplacement de la station d'avitaillement sur la digue principale, avec une capacité d'accueil de bateaux de longueur maximale de 30 m pour 36 m de longueur de quai ;
- des pontons pour le trafic passagers implantés perpendiculairement au quai reliant la digue à la terre, en lieu et place du débarcadère actuel, pour les navettes à passagers ;
- une gare maritime pour l'accueil des passagers, construite à l'enracinement du quai reliant la digue à la terre ;
- des quais pour les tenders des paquebots à proximité de la nouvelle gare maritime ;
- la relocalisation des chantiers navals entre la gare maritime et la contre-digue, avec à proximité une aire de carénage et des moyens de mise à l'eau (rampe, élévateurs à bateaux et grue) ;
- le déplacement des locaux de la société nautique de Saint-Tropez (SNST) sur la digue principale ;
- la mise en place d'un chenal balisé d'accès au bassin d'une largeur de 40 m.

La profondeur du bassin sera de 4 mètres sous le zéro NGF. La taille du futur bassin permettra d'avoir un cercle d'évitage de 60 m de diamètre permettant les manœuvres des vedettes à passagers. La digue sera construite sur le modèle actuel : elle supportera le quai et une voie de passage pour les voitures et les piétons. Le balisage permettra la définition d'un chenal d'accès au futur bassin hors du champ de posidonie d'une part et d'un chenal technique pour le port du Pilon d'autre part. Le chenal d'accès sera délimité par deux bouées vertes selon l'étude des Phares et Balises. Un feu rouge et un feu vert marqueront la passe d'entrée. L'étude des Phares et Balises préconise également la synchronisation des rythmes de ces feux et des feux voisins. L'évolution des caractéristiques s'accompagnera à titre expérimental de la réduction de portée du feu rouge situé en bout de môle d'Estienne d'Orves, à 9 M au lieu de 11 actuellement.

Les études hydrodynamiques montrent une très bonne protection du plan d'eau dans le futur bassin quelles que soient les conditions de mer dans le golfe. L'étude des courants et du flux sédimentaire montre que la construction du futur bassin n'aura pas d'impact sur l'herbier de posidonie situé le long de la côte dans le prolongement du futur bassin.

Aucune variation significative des fonds n'est attendue du fait d'un éventuel flux sédimentaire. Enfin, il est prévu d'amener le rejet des eaux de pluie à l'extérieur du futur bassin permettant une meilleure dilution du panache et un moindre impact sur l'environnement.

L'étude du trafic maritime dans le futur bassin est présentée. Le trafic annuel actuel en passagers s'élève à environ 500 000 personnes au total dont environ 310 000 pour les navettes à passagers. En termes de mouvements d'embarcations, les pics de fréquentation en haute saison devraient s'élever à 7 mouvements en 5 minutes. Cela correspondrait à un flux de passagers de près de 1000 personnes au cours des 5 minutes de pic, et de plus de 1500 personnes dans les 15 minutes précédentes ou suivantes.

La chronologie des travaux est la suivante :

- année 1 : construction de la digue et de la contredigue ;
- année 2 : construction du quai de la future gare maritime et aménagement des locaux et accès.

Les travaux devraient débuter à l'automne 2021. Ils auront lieu pendant la basse saison. Ils entraîneront le transfert de la zone de débarquement à proximité de la capitainerie en basse saison.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Suite à la présentation du projet, les débats ont portés sur :

- la surface limitée du futur bassin et l'interférence possible du trafic des tenders (embarcations des paquebots pour débarquer les croisiéristes, qui sont généralement peu manœuvrantes) avec le trafic des navettes à passagers ;
- la difficulté à maîtriser les demandes des paquebots, dont le nombre peut s'élever à 4 par jour en haute saison, alors qu'il faudrait le limiter à cette époque de l'année compte tenu de la forte fréquentation du port ;
- l'intérêt de regrouper l'ensemble du trafic à passagers au niveau de la future gare maritime pour des raisons de sécurité et en vue d'une évolution possible du contrôle des passagers dans le cadre du code ISPS ;
- l'accès au futur bassin possible à tous, avec une limitation en taille des navires accédant à la station d'avitaillement (30 m) ;
- la capacité de la station d'avitaillement, de 10 bateaux environ aux heures de pointe, nécessitant plusieurs remplissages des cuves par jour, et la gestion des camions faisant directement les pleins des yachts à quai ;
- la prise en compte des moyens de prévention de pollution au niveau du futur bassin compte tenu de la présence de la station d'avitaillement ;
- le positionnement des cuves de la station d'avitaillement (60 m³) par rapport aux zones de flux de passagers de la gare maritime ;
- la longueur maximale des bateaux venant à Saint-Tropez : 50 m dans le vieux port et 80 m le long du quai d'Estienne d'Orves ;
- les effectifs et les moyens nautiques du port pour la gestion des flux de navires, à savoir 24 permanents renforcés par une dizaine de saisonniers, 2 pousseurs de 80 ch, différentes embarcations semi-rigides, 1 bateau pompe de 50 ch et 1 bateau pour l'accueil ;
- l'absence de clapot généré par la nouvelle digue vers le port actuel ;
- la nécessité de bien canaliser les flux de bateaux concernant d'une part le port actuel et d'autre part le futur bassin, ainsi que dans la zone séparant les 2 passes d'accès à ces bassins, à l'aide d'un balisage saisonnier ;
- la gestion des flux pendant la période de travaux, nécessitant une communication renforcée et la mise en place d'un balisage temporaire adapté ;

- le renvoi à une CNL de l'étude de l'évolution des caractéristiques des feux des ports du Golfe de Saint-Tropez ;
- l'emploi de coffres pour le stationnement des paquebots dans le Golfe de Saint-Tropez plutôt que sur ligne de mouillage afin d'en limiter l'impact sur les fonds ;
- la limitation de l'usage de la cale de mise à l'eau à des bateaux de longueur jusqu'à 10 m ;
- le besoin de creuser dans la zone du futur bassin pour atteindre la cote de 4 m (entre 0 et 2 m selon les endroits), et l'absence de pollution des matériaux à enlever ;
- la démarche port propre entreprise par le port de Saint-Tropez.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre les résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) au Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense.

Le Président propose alors de faire un tour de table avant de clore les débats.

Tour de table

Le tour de table fait ressortir :

- l'attention à porter aux mesures de sûreté futures dans la continuité de la création d'une zone « ISPS » dans le vieux port ;
- l'apport du futur bassin pour l'amélioration des conditions de travail et le soutien de l'activité des professionnels ;
- la poursuite de la réflexion sur l'aménagement de la gare maritime pour la meilleure coexistence possible des flux qui s'y croiseront, en particulier celui induit par les tenders ;
- une préférence pour la mise en place d'un balisage saisonnier pour la séparation des flux à l'entrée des bassins, plutôt qu'un balisage permanent qu'il sera difficile de maintenir l'hiver ;
- le besoin d'améliorer les conditions d'avitaillement par camions ;
- l'absence de prise en compte du risque UXO à ce stade du projet ;
- l'attention à porter à la préparation du balisage provisoire en phase travaux ;
- l'intérêt pour la réunion de 2 commissions nautiques locales, une pour l'étude du balisage général du Golfe de St-Tropez et une autre pour la définition précise des mesures à prendre avec un phasage détaillé des travaux du futur bassin ;
- l'importance de la prise en compte des mesures POLMAR ;
- la volonté de poursuivre la concertation pour la réussite du projet ;
- la poursuite de l'accompagnement de l'Etat pour la conduite de ce projet utile à tous.

Monsieur le Maire souligne l'importance de la grande commission nautique pour communiquer en détail sur le projet, évoquer les difficultés et rapprocher les points de vue.

Le président remercie l'ensemble de l'auditoire pour son esprit très positif et sa participation active aux débats. Il souligne l'intérêt des échanges et la convergence des points de vue. Il remercie également Monsieur le Maire pour la qualité de son accueil.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 22 mars 2018 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de création d'un nouveau bassin au port de Saint-Tropez, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

D'une façon générale,

- o préciser les différentes phases de travaux et leur impact sur la navigation à l'intérieur et aux abords du port,
- o étudier la présence d'engins pyrotechniques (risque UXO) dans la zone du futur bassin,
- o saisir l'opportunité de la création du futur bassin pour y intégrer des éléments de lutte anti-pollution marine (plan POLMAR) ;
- o compte tenu de la fréquentation attendue dans le futur bassin, poursuivre la réflexion sur la gestion des mouvements nautiques ;

De façon particulière :

• En phase de travaux :

- o réunir une commission nautique locale (CNL) pour étudier un dispositif réglementaire adapté aux mesures de restriction de la navigation ;
- o mettre en place un balisage transitoire matérialisant la zone des travaux de jour comme de nuit, notamment les passes d'entrée, prenant en compte la nécessité de disposer de deux chenaux d'accès (vieux port et nouveau port, futur bassin) ;
- o diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé à chacune d'elles, ainsi que les conditions de navigation dans le port ;

• En phase d'exploitation :

- o adopter la proposition des Phares et Balises concernant le balisage définitif (cf. DIRM MED 2018 COB83-01 du 19 mars 2018) ;
- o compléter ce balisage par un dispositif réglementant les accès au port (chenaux d'accès, zones d'attente, zones de mouillage) ;
- o veiller à l'intégration de l'éclairage public pour éviter une pollution visuelle nocturne gênant les navigateurs ;
- o intégrer un dispositif de sécurité incendie en concertation avec les services compétents facilitant une première intervention et l'accès aux services de secours ;

• Mesures géophysiques : en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

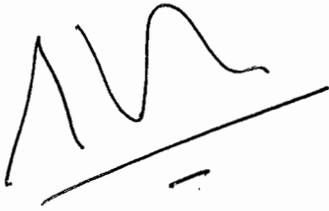
• Information nautique : pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Paraphes :

→ LB AA PR E.L.  O.P. 03

Signature des membres

Le président
M. Olivier BODHUIN



Le secrétaire
M. Olivier PARVILLERS



Les membres

M. Eric LEFEBVRE



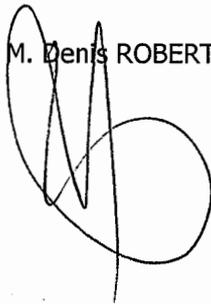
M. Alex ARMAN



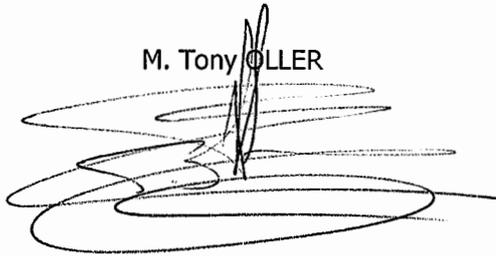
M. Laurent BERGON



M. Denis ROBERT



M. Tony OLLER

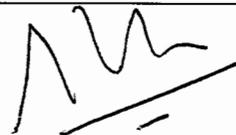
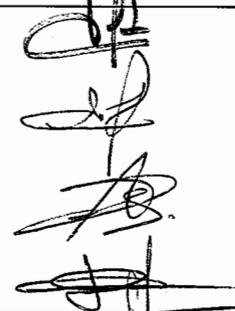


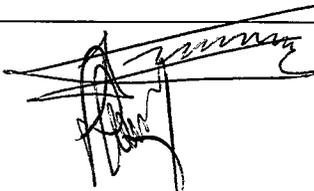
M. Pascal RAGGIO



Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 22 mars 2018
concernant le projet d'aménagement de l'esplanade du port de Saint-Tropez (83).

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Olivier BODHUIN, président de la GCN	olivier.bodhuin@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	parville@shom.fr	
DDTM 83	M. l'AC1AM Eric LEFEVRE Mme l'A1AM Anne LEVEY-MAIRE M. Désiré PAYET M. l'A2AM Jonathan THOLO	eric.lefebvre@var.gouv.fr anne.levy-maire@var.gouv.fr desire.payet@var.gouv.fr	
Représentant les plaisanciers et usagers du port	M. Tony OLLER M. Nicolas PUSIOL M. Patrick DALLE ORE	info@snst.org - president@snst.org france.nico@free.fr info@snst.org	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant les Pêcheurs professionnels	M. Guy D'ARCO M. Pascal RAGGIO M. Constantin GEORGOPOULOS	p_raggio@orange.fr cgeorgopoulos@sfr.fr	Excusé 
Représentant les professionnels du nautisme	M. Laurent BERGON M. Jeremy BOTTAU Mme Christelle BERGON	info@bergon.fr jeremy@mercurio.fr info@bergon.fr	Excusé  Excusée
Représentant les chantiers navals	M. Alexandre ARMAN M. Pascal VILLANOVA M. Nicolas FAUCON	alex.arman@wanadoo.fr cnb.villanova@wanadoo.fr tm.faucon@wanadoo.fr	 
Représentant les transports de passagers	M. Denis ROBERT M. David BADIN M. Alexandre BRION	info@bateauxverts.com dbadin@lapouncho.com info@bateauxverts.com	 
Subdivision des Phares et Balises de la DIRM MED	M. Nicolas MAZURIER	Nicolas.Mazurier@developpement-durable.gouv.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
<p>Mairie. S^t Tropez</p> <p>Mairie de S^t Tropez</p> <p>Mairie de Saint-Tropez</p>	<p>M. Jean-Pierre TUVÉRI . MAIRE</p> <p>Mme CATINO Jacqueline</p> <p>Mme Laurence DURIEUX-LESCA</p> <p>M. Laurent MOTTIN</p> <p>Perrault Mich</p> <p>Henri Privat-Allard</p> <p>Mme Sizi Sylvie</p>	<p>JPC@ville-sainttropez.fr</p> <p>jacino@ville-sainttropez.fr</p> <p>laurence@ville-sainttropez.fr</p> <p>lmottin@ville-sainttropez.fr</p> <p>michel.perrault@hotmail.fr</p> <p>henriprivatallard@yahoo.fr</p> <p>sizi@ville-sainttropez.fr</p>	
<p>Port de Saint-Tropez</p>	<p>M. Jean-François TOURRET</p>	<p>ff.tourret@ville-sainttropez.fr</p>	
<p>AMO ANTEA ICTP CHAUVET</p>	<p>M. Philippe MERCERY</p> <p>M. COESPEL Philippe</p>	<p>p.mercery@ictp.fr</p> <p>philippe.coespel@ictp.fr</p>	